**Préconstituant n°8 – De la laïcité et de la clarté républicaine**

*Une indépendance ne se fait pas à genoux : clarifier les principes fondateurs d’un État autonome*

**I. L’indépendance : pas seulement un changement de passeport, mais un changement de posture**

Se constituer en État souverain, ce n’est pas seulement **changer d’adresse diplomatique**. C’est **assumer enfin la totalité de nos choix collectifs**. C’est rompre avec l’ambiguïté politique, le double langage, le réflexe de la soumission douce. C’est se lever.

On ne devient pas libre en baissant les yeux.
On ne fonde pas une république dans la confusion des principes.

Le Québec indépendant devra être, non pas une « province à peine affranchie », mais **un État adulte, clair sur ses fondations**, digne dans sa posture, lucide sur ses exigences.

Et cela implique deux gestes décisifs :

1. **La clarté républicaine.**
2. **La laïcité comme principe d’organisation du vivre-ensemble.**

**II. La clarté républicaine : sortir enfin de l’ambiguïté monarchique et identitaire**

Aujourd’hui, le Québec vit dans un entre-deux structurel :

* Monarchie de façade à Ottawa,
* Ambitions démocratiques à Québec,
* Attachement culturel francophone,
* Politique multiculturaliste fédérale…

Cette ambiguïté permanente **empêche la construction d’un imaginaire civique fort**. Nous oscillons entre particularisme ethnique et relativisme politique. Or, **la République québécoise devra se définir clairement comme espace de droit commun**, non comme musée identitaire ni marché des différences.

La clarté républicaine implique :

* Une **rupture explicite avec la monarchie britannique**.
* Une **affirmation sans réserve du peuple québécois comme seul titulaire de la souveraineté**.
* L’institution d’un **régime démocratique fondé sur l’égalité, la délibération, et la responsabilité des citoyens**.

Ce ne sera pas une république molle.
Ce sera **une république claire**, debout, qui se sait fondée **sur la volonté de son peuple**.

**III. La laïcité : principe structurant d’un espace civique égalitaire**

La laïcité n’est ni une mode française, ni une obsession nationaliste.
Elle est **une condition structurelle de la liberté dans une société démocratique pluraliste**.

Dans un Québec souverain :

* L’État devra être **strictement neutre sur le plan religieux**.
* Aucun culte ne pourra **influencer la loi, ni dicter l’ordre public**.
* La liberté de conscience sera garantie à tous, mais **le vivre-ensemble civique se fera dans un espace dégagé de toute autorité religieuse**.

Ce principe n’est pas hostile à la diversité. Il en est **le garant pacifique et lucide**.

**IV. Une laïcité active, pas décorative**

La laïcité ne peut être un article creux dans une constitution trop polie.
Elle doit être **opérante**. Cela signifie :

* **Neutralité des institutions** et des représentants de l’État dans l’exercice de leur fonction.
* **Protection de la liberté de conscience** dans toutes les sphères privées.
* **Formation civique** dès l’école, pour que chaque citoyen comprenne la nature du lien social républicain.

Elle implique aussi que l’État québécois **cesse d’entretenir un flou bienveillant** qui confond respect des croyances et soumission aux pressions identitaires.

**V. Une indépendance ne se fait pas à genoux**

Faire l’indépendance, ce n’est pas quémander une permission.
Ce n’est pas bricoler un arrangement multiculturel plus souple.
C’est **fonder un État**.

Et un État ne peut se fonder dans la confusion, la peur d’exclure, ou l’obsession de plaire à tous. Il doit **proclamer avec dignité ce qu’il est, et ce qu’il exige pour fonctionner**.

Un Québec souverain, laïc et républicain ne sera pas un État contre quiconque.
Mais il sera **un État sûr de lui-même**, **structuré par des principes universalisables**, capable de **protéger sans se soumettre**.

**VI. Conclusion : Se lever, c’est clarifier**

Le peuple québécois ne peut pas continuer à vouloir être libre, tout en acceptant de **s’effacer symboliquement**.
Il ne peut pas désirer la souveraineté tout en refusant d’assumer les principes qu’elle implique.

La clarté républicaine et la laïcité ne sont pas des options idéologiques.
Elles sont **les piliers d’un vivre-ensemble fondé sur la responsabilité, l’égalité et la liberté**.

La République québécoise sera **claire, laïque, inclusive et structurante** — ou elle ne sera qu’un nouveau flou.

Faisons le choix de la clarté.
C’est la seule manière **de mériter pleinement notre souveraineté**.

Jean-Christophe Gagnon

2025-06-26